

Conseil Municipal du 24 juin 2017 à 8 H 30.

Compte rendu

Présents : E. BAHY, R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, M. KROMER, MA MANIER, J. PETITJEAN.

Excusés : JL. CALCIA, A. ISBLED procuration à M. HAMELIN, C. PHILIPPON procuration à J PETITJEAN.

Secrétaire de séance : Michel KROMER

1. Désignation secrétaire de séance : Monsieur Michel KROMER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n° 55/2017

2. Approbation du compte rendu de la séance précédente : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 mai 2017.

Délibération n°56/2017

Monsieur le Maire demande l'inscription d'une question supplémentaire à l'ordre du jour :

- Schéma d'aménagement de l'eau

Approbation à l'unanimité par les membres du Conseil.

3. Finances

3.1 Schéma d'aménagement de l'eau développement durable :

Présentation par Monsieur Hervé GRISEY du plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE Allan qui reprend l'ensemble des décisions administratives prises dans le domaine de l'eau ainsi que son règlement qui repose sur le principe de conformité, c'est-à-dire le strict respect des règles inscrites dans ce document, destinées à protéger la ressource en eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'accepte pas le point numéro 4 du règlement qui interdit la création de plan d'eau inférieur à 0,10 ha, car trop restrictif et inapplicable et demande qu'une modification sur la surface soit apportée pour laisser la possibilité de réaliser des aménagements restreints.

Monsieur le Maire informe les élus que depuis le 23 juin 2017 par arrêté de Monsieur le Préfet, la commune est en restriction provisoire des usages de l'eau notamment pour :

- arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés sauf potagers privés ;
- lavage des voitures hors professionnels
- remplissage ou remise en eau des piscines d'une capacité totale supérieure à 2 m³ à usage privé, sauf lors de la première mise en eau des piscines en « dur » et « enterrées » construite depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours,

3.2 Redevance occupation du domaine public ENEDIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2017, le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité à 200 €.

Le montant pour 2016 était fixé à 197 €.

3.3 Demande de subvention « les amis de l'hôpital »

Les membres de cette association visitent les malades dans les hôpitaux.

Le conseil municipal décide de présenter cette question à l'ordre du jour du prochain CCAS.

3.4 Demande de subvention Ecole de Petitefontaine

Cette école sollicite une subvention pour partir en classe de découverte pour découvrir la faune et la flore.

Délibération n°57/2017

Délibération n°58/2017

Le Conseil Municipal décide de privilégier les subventions pour les projets des écoles du village.

3.5 Recette d'investissement : participation travaux Pressoir

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription d'une nouvelle recette d'investissement, d'un montant de 5 000 € versée par l'association du Pressoir pour participer aux financements des travaux de rénovation et d'extension du bâtiment.

4. Personnel :

4.1- Emploi saisonnier :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, le recrutement en emplois saisonniers de 7 jeunes du village pour une durée chacun de 3 semaines.

Monsieur Alain FESSLER fait remarquer que lors des travaux le long des voies publiques, les consignes de sécurité doivent être respectées : panneaux de signalisation, gilets...

Madame Marie-Ange MANIER et Monsieur Hervé GRISEY rappellent que dans toutes les entreprises un accueil sécurité est organisé.

Monsieur René BAZIN et Monsieur Alain FESSLER proposent la formation d'un agent communal en ACO.

Monsieur Alain FESSLER demande le remplacement des panneaux mobiles de chantiers qui sont très abimés. Les crédits pourraient être inscrits au budget 2018. Il précise également qu'il existe des formations « balisage des chantiers » organisées par le CNFPT.

4.2 – Instauration RIFSEEP

Ce dossier sera présenté au prochain conseil.

5. Transfert de pouvoirs de police à la Communauté de Communes des Vosges du Sud :

Le conseil municipal s'oppose, à l'unanimité, au transfert automatique des pouvoirs de police liés à la compétence de la voirie et du droit de stationnement à la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

6. Comités et Commissions de la Communauté de Communes des Vosges du Sud :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Commission assainissement:

- M. René BAZIN
- M Hervé GRISEY

Commission développement économique et tourisme

- M. René BAZIN
- M Jacques PETITJEAN

Commission consultatif vie scolaire

- Mme Martine HAMELIN
- Mme Chantal PHILIPPON

7. Groupe de travail PLUi :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Groupe 1 : Logements

- M. René BAZIN
- M Laurent GOTTE

Groupe 2 : Patrimoine

- M René BAZIN
- M. Alain FESSLER
- M Hervé GRISEY

Groupe 6 : déplacement:

- M. Hervé GRISEY
- Mme Martine HAMELIN

Groupe 7: Equipement et services

- M. René BAZIN
- M Jacques PETITJEAN

Délibération n °59/2017

Délibération n °60/2017

Délibération n °61/2017

Délibération n °62/2017

Délibération n °63/2017

Groupe 3 : Tourisme

- M Hervé GRISEY
- M Jacques PETITJEAN

Groupe 8 : L'eau

- M. Hervé GRISEY

Groupe 4 : Economie 1

- M René BAZIN

Groupe 9 : Agriculture et Forêt

- M. Alain FESSLER
- M Nicolas IRENEE

Groupe 5 : Economie 2

- M René BAZIN

8. SIAGEP : changement de siège social

Délibération n °642017

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification du siège social du SIAGEP à MEROUX, au 1 avenue de la Gare TGV – Centre d'Affaires la Jonxion.

9. SIAGEP : modification des statuts

Délibération n °65/2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du SIAGEP qui portent sur

- la nature juridique du syndicat : il devient syndicat mixte
- la dénomination du syndicat : « Territoire d'Énergie 90 »
- et l'adjonction de nouvelles compétences

9. Jurés d'assises 2018

Délibération n °66/2017

Par tirage au sort sur la liste électorale, les trois personnes désignées pour être jurés d'assises pour la session 2018 sont Philippe PERROD, Mélanie CRIMPET et Sébastien HECK.

10. Questions Diverses :

10.1 – « Les Flammes de la lumière » : Monsieur le Maire propose aux élus 2 invitations gratuites pour le spectacle à Verdun.

10.2 – Mur du cimetière : les travaux se poursuivent.

10.3 – Canicule: Madame Martine HAMELIN précise que pendant la période de canicule, du 20 au 23 juin, les personnes âgées et isolées ont été contactées.

10.4- Bulletin communal : il sera distribué à partir du 5 juillet.

10.5 – Dossier solidarité : préparé par les jeunes du service civique, avec l'élaboration d'un questionnaire concernant les personnes âgées. Le but est de pouvoir les accompagner dans la vie quotidienne, leur apporter les bonnes informations et aider les plus fragiles.
Proposition de mettre en place une formation à l'informatique pour les retraités.

10.6 – Environnement : les jeunes du service civique ont travaillé sur la mare, avec la participation des élèves de l'école primaire et l'agence française pour la biodiversité (ex ONEMA). Son fonctionnement a été étudié ainsi que la faune et la flore.

10.7 – Affichage : Monsieur Alain FESSLER fait remarquer la mauvaise organisation au niveau des panneaux d'affichages communaux : l'affichage réglementaire est « pollué » par d'autres informations.

Monsieur le Maire précise que de nouveaux panneaux sont commandés et seront installés à l'automne.

Monsieur Alain FESSLER rappelle que chaque bureau de vote doit être doté de panneaux électoraux implantés à proximité (article R28 et L51 du code électoral). Cela n'a pas été le cas aux dernières élections et ce malgré plusieurs demandes.

Monsieur le Maire précise que les travaux pour poser les panneaux électoraux n'ont pas été faits car pour les prochaines élections, qui se dérouleront en 2019, il pourrait n'y avoir plus qu'un seul bureau de vote si une nouvelle mairie était installée au centre du village.

Monsieur Alain FESSLER rappelle que la loi doit être respectée.

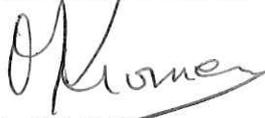
Monsieur Alain FESSLER fait remarquer que le bâtiment communal du bas du village n'est plus pavoisé depuis 2014.

10.8 - Madame Marianne BEAUFREZ s'informe sur la réponse de Monsieur CALCIA pour le poste de conseiller municipal. Monsieur le Maire répond qu'il n'a toujours pas de démission de sa part et rappelle qu'en cas de vacance de poste de conseiller municipal, « *c'est le suivant de la liste à qui la loi confère la qualité de conseiller municipal sans qu'un texte législatif ou réglementaire n'exige que ce dernier soit préalablement installé, ni n'accepte d'exercer le mandat de conseiller. Le mandat de conseiller municipal suivant de la liste débute donc dès la vacance du siège et le maire doit le convoquer à toutes les séances ultérieures, sauf si l'intéressé renonce de manière expresse à son mandat, dans les formes fixées à l'article L2121-4 du CGCT pour la démission.* » (réponse de la Préfecture à un courrier de Monsieur le Maire)

10.9 - Monsieur le Marie remercie les associations qui ont animé les feux de la Saint Jean et la fête de la musique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Le Secrétaire de Séance,



Michel KROMER



Le Maire,



René BAZIN.